

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Band: - (1948)
Heft: 1084

Artikel: L'année du centenaire neuchâtelois
Autor: Chapuis, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-687917>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ANNEE DU CENTENAIRE NEUCHATELOIS.

Par ALFRED CHAPUIS

Centenaire de l'entrée dans la Confédération? — Non pas, car Neuchâtel était devenu un canton suisse en 1815 déjà, tout en restant lié, il est vrai au roi de Prusse, son " prince." C'est la fin de cette situation double, " amphibie," disait-on, que les Neuchâtelois vont célébrer avec éclat, dans une collaboration étroite et joyeuse.

Mais ce rattachement exclusif à la Suisse n'était qu'un aboutissement. On ne saurait le comprendre sans remonter dans le passé, et c'est ce que nous allons faire succinctement.

Sans nous arrêter aux populations primitives de la fin des temps glaciaires dont on retrouve des traces dans les grottes du pays neuchâtelois, ni aux lacustres, ni même aux Gallo-romains ou au royaume romano-burgonde, rappelons que la petite résidence fortifiée (le Novum Castellum) est signalée pour la première fois tout au début du XI^e siècle; il en reste la Tour des prisons actuelle. Vers 1100, paraissent les seigneurs de Neuchâtel dont l'autorité s'étendit dans les siècles suivants, du lac de Biemme jusqu'à la Lance près de Concise sur le lac de Neuchâtel, et du Vully aux vallées du Jura.

En 1214, les comtes de Neuchâtel accordèrent à leurs bourgeois des franchises assez larges. Peu à peu, ils signèrent des traités de combourgeoisie avec plusieurs cantons suisses: Fribourg, Berne, Soleure, et c'est ainsi qu'ils en arrivèrent à être comptés parmi les alliés de la Confédération.

Au début des guerres de Bourgogne, en 1476, la forteresse de Neuchâtel (dont les restaurations récentes montrent bien l'importance) fut considérée comme une défense avancée des Suisses. Une armée de 18,000 hommes, venus de tous les cantons, s'y rassembla avant

d'aller livrer la bataille de Grandson. Les bourgeois de la ville, qui tenaient leur parti, auraient désiré déjà sortir de la neutralité à laquelle leur suzerain les contraignait.

Au siècle suivant, lors des guerres d'Italie, au moment de l'apogée de leur gloire militaire, les Confédérés, cherchant à améliorer leurs frontières du côté du Jura, songèrent à occuper définitivement Neuchâtel.

Les familles de Fenis, de Fribourg, de Hochberg, enfin d'Orléans-Longueville avaient successivement régné sur le comté. A l'époque de Louis XIV, Neuchâtel devenu principauté, appartenait encore, à la maison de Longueville; pourtant il continuait à être étroitement uni à ses combourgeois suisses, surtout à Berne qui se posait à la fois en arbitre et en protecteur. Mais vers la fin du siècle, les destinées de Neuchâtel se trouvèrent en jeu, car la famille régnante allait s'éteindre. L'intention des prétendants français était d'annexer tôt ou tard ce territoire qui touchait à la Franche-Comté; le parti confédéré de Neuchâtel, soutenu par les Bernois, s'opposa de toutes ses forces à ce projet.

En 1707, à la mort de Marie de Nemours, il n'y eut pas moins de quinze compétiteurs à la souveraineté de la principauté; ce fut ce qu'on appela " de procès de Neuchâtel " qui eut une importance européenne. Les Neuchâtelois, maîtres de leurs destinées, n'entendirent se lier que conditionnellement. Le Tribunal neuchâtelois dit " des Trois-Etats " se prononça en faveur du roi de Prusse, prince assez puissant pour protéger ses sujets, et en même temps — a-t-on dit — assez éloigné pour ne pas leur nuire. Au traité d'Utrecht, en 1713, l'Angleterre, la première, reconnut, en même temps que cette suzeraineté, la neutralité de la principauté et la continuité de son alliance avec les Confédérés.

Au XVIII^e siècle, Neuchâtel vécut tranquille et prospère. Ce fut aussi une période de torpeur politique; la principauté était dirigée par un groupe de familles aristocratiques qui tenait tout le pouvoir, sinon de droit, du moins de fait. Vers 1760, on assiste à un premier essai des bourgeois d'acquiescer plus de liberté, réclamant pour le pays une administration indépendante et démocratique; le gouverneur de Lentulus réussit à les réconcilier avec leur prince. Bientôt pourtant, Rousseau publia son " Contrat social," proclamant que le peuple est souverain et que les hommes au pouvoir ne sont point ses maîtres, mais les exécuteurs de sa volonté qui s'exprime par la majorité des voix.

La période de la Révolution française vit s'agiter, aux Montagnes surtout, les " patriotes " qui ne tournaient point alors leurs regards vers la Confédération car, au point de vue " liberté," Neuchâtel avait atteint un stade plus avancé que maint canton. Pourtant nul ne songeait à s'affranchir du roi de Prusse par une révolution.

Devenu un instant, au temps de Napoléon, à cause de son importance stratégique, fief du maréchal Berthier, Neuchâtel fut, en 1815, rendu à son ancien suzerain, tout en entrant comme canton dans la Confédération. Il devenait ainsi un Etat souverain dans la Suisse, tout en étant régi à l'intérieur par le roi de Prusse et l'aristocratie locale. La réaction, très puissante durant quelques années dans toute la Suisse, fut combattue, à partir de 1820, avec un succès croissant par des hommes dévoués que les obstacles ou les échecs ne firent que stimuler.

Lorsque, en 1831, le mouvement général de libéralisme eut gagné maints cantons, de nombreux Neuchâ-

but I've got a tin of **NESCAFÉ**



Sheer delight — when at last you find a tin of Nescafé and enjoy rich, full flavoured coffee made right in the cup — no grounds, no bother. And the last spoonful is as deliciously fragrant as the first, for the flavour and aroma are sealed in by the special Nestlé process.

NESCAFÉ IS A SOLUBLE COFFEE PRODUCT composed of coffee solids, with dextrins, maltose and dextrose, added to retain the aroma.



(28A)

A NESTLÉ'S PRODUCT

telois réclamèrent à leur tour de nouvelles institutions. Les plus avancés aspiraient à créer une république; tandis que les partis de droite, tout en sentant la nécessité de certaines transformations, voulaient demeurer fidèles au principe monarchique. Le représentant du roi imagina un moyen de contenir le mouvement: il en prit la direction; c'est pourquoi il fit instituer un petit parlement, le Corps législatif, nommé en partie par le peuple.

Mais cela ne faisait pas l'affaire des républicains qui, se révoltant, occupèrent le château de Neuchâtel en septembre 1831 et ne le rendirent qu'après l'intervention "pacifique" des troupes fédérales. Les deux partis proclamèrent l'oubli du passé; mais les querelles recommencèrent aussitôt et, en particulier, la question de la séparation d'avec la Prusse ne fut point soumise au peuple comme cela avait été promis. C'est alors que des corps-francs venus du canton de Vaud furent aisément dispersés par les troupes gouvernementales. Il s'ensuivit une violente et longue répression. Les royalistes célébrèrent la "délivrance du pays," le jour de l'an 1832, dans toutes les églises et se montrèrent dans la suite irréconciliables, se prononçant de la manière la plus vive contre "le monstrueux principe de la souveraineté du peuple." Ils travaillèrent, de plus, à détacher la principauté de la Suisse, ce que dut désavouer le roi de Prusse lui-même.

Pourtant les libéraux de la Confédération entière portaient toutes leurs sympathies du côté des républicains qui ne voulaient pas d'autre patrie que la Suisse et persévéraient malgré tout. Poursuivis, emprisonnés, bannis, les patriotes surent patienter durant plus de seize années.

La question rebondit en 1847, au moment du Sonderbund, qui fut, selon l'expression du général Dufour, "une guerre entre les principes qui divisaient l'Europe."

Immédiatement après, un des chefs républicains, Fritz Courvoisier, intervenant auprès du Directoire fédéral, obtint la promesse que des négociations diplomatiques allaient être entreprises pour la séparation nette de Neuchâtel d'avec le roi de Prusse.

Mais les événements se précipitèrent à la nouvelle de la révolution de février 1848 à Paris. Quelques jours après, les patriotes prirent les armes, proclamèrent la République au Locle, à La Chaux-de-Fonds, puis, sous les ordres de Fritz Courvoisier, sans désordre, sans effusion de sang, s'emparèrent de nouveau du château de Neuchâtel. Après avoir remplacé le gouvernement royaliste par un gouvernement républicain, ils introduisirent une révision de la Constitution qui mit fin tacitement aux relations du pays avec le souverain de Prusse. Celui-ci, alors aux prises avec la révolution à Berlin, fut incapable d'intervenir; ce n'est pourtant qu'en 1856 qu'il renonça définitivement à ses droits, ne gardant que le titre de "prince de Neuchâtel," seul rappel du passé.

Quant à la Diète fédérale, que les royalistes avaient priée instamment d'intervenir, elle se borna à envoyer des commissaires. Ils furent reçus par le chef du gouvernement, A. M. Piaget, qui leur dit sur le pas de porte du château: "La royauté vous a appelés, c'est la République qui vous reçoit."

C'est ainsi que ce petit pays s'incorpora entièrement et définitivement au corps helvétique, il y a exactement cent ans: événement qui marque à la fois un tournant et une continuité dans l'histoire des Neuchâtelois.

(Echo.)



"CHECK" ASSORTMENT
6/- PER LB.



"POPULAR" ASSORTMENT
(BLENDED)
4/6 PER LB.



"PERFECT" ASSORTMENT
6/- PER LB.

C. KUNZLE LTD., FIVE WAYS, BIRMINGHAM, 15.